Commune du Dévoluy

Département des Hautes-Alpes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 01 février à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 26 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, Maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour : 12
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Frédérique PRAL, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES, Cécile LAPEYRE;

Pouvoirs: Marie-Jo CAYOL (pouvoir donné à J. PUGET), Stéphane PATRAS (pouvoir donné à JL.

SERRES), Jérémy SARRAZIN (pouvoir donné à F. PRAL)

Absents: Jean LAPEYRE

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

Objet : Travaux d'aménagement pour la mise en place de containers semi-enterrés - Demande de subvention au titre de la DETR

La Communauté de Communes Buëch Dévoluy va progressivement mettre en place la collecte des déchets (ordures ménagères et tri sélectif) à l'aide de camions équipés pour collecter uniquement des colonnes (suppression des bacs).

Pour ce faire, les points de collecte doivent progressivement évoluer et des travaux sont nécessaires pour adapter les points d'apport de déchets. La CCBD prend en charge les colonnes, les communes quant à elles prennent en charge les travaux de génie civil nécessaires à l'installation des colonnes.

Sur la commune du Dévoluy, cela se traduira par la création de 16 Points d'apport volontaire, regroupant OM, verre, papier et emballages.

Le coût des travaux à la charge de la commune est le suivant :

Travaux de terrassement, gros œuvre : 16 x 6.800,00 € soit 108.800,00 € HT

Travaux de finition, enrobés : 58.305.66 € HT

TOTAL: 167.105,66 € HT

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2024 conformément à la circulaire préfectorale en date du 20 novembre 2023, il apparait que cette opération rentre dans le cadre des catégories d'opérations prioritaires (projets favorisant la transition énergétique et écologique / gestion des déchets).

Plan de financement:

Subvention DETR: 133.684,50 € (80%) Autofinancement: 33.421,16 € (20%)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- > APPROUVE le projet,
- > APPROUVE le plan de financement proposé,
- > SOLLICITE une subvention au titre de la DETR d'un montant de 133.684,50 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le 104.00 lu Publié le 104.00 lu Affiché le 104.00 lu Publié lu Publié le 104.00 lu Publié lu P

Pour extrait certifié conforme,

Alexandra BUTE